

11 2008

La Lettre des Académies

Palais des Académies 1, rue Ducale, 1000 Bruxelles · Téléphone +32 (0)2 550 22 41 · Fax +32 (0)2 550 22 41 · Courriel : lettre.academies@cfwb.be
Troisième trimestre 2008 Dépôt : 5000 Namur 1 (Agrément P501352, Autorisation de fermeture BC10708)

Éditorial

Ce que nous souhaitons pour nos institutions universitaires

Les institutions universitaires manquent - encore - de moyens. La thématique de ce numéro reprend plusieurs approches des difficiles questions qu'il faut résoudre aujourd'hui pour que les établissements de notre Communauté puissent soutenir avec succès la comparaison avec d'autres institutions universitaires, européennes ou mondiales. Malgré les problèmes actuels, tournons-nous résolument vers l'avenir et relevons les défis, car nous détenons de nombreux atouts dans un monde également plein de promesses et de changements.

On affirme volontiers que la formation doit se poursuivre tout au long de la vie. De fait, la formation ne peut s'arrêter lorsque l'étudiant obtient son diplôme et entre dans la vie professionnelle. Les parcours de vie supposent d'assouplir les liens entre la formation, universitaire notamment, et la vie professionnelle. Ceci exige un changement des mentalités aussi bien chez les formateurs que chez les étudiants. Les modifications mises en œuvre dans le cadre du processus de Bologne visent à proposer une nouvelle mise en forme des filières et un autre découpage du temps. Le projet professionnel doit s'intégrer dans les différents parcours de formation : l'enseignement supérieur non-universitaire visait traditionnellement cet objectif, l'enseignement universitaire s'inspire dorénavant également de cette finalité, mais en formant le pari de préparer conjointement les chercheurs de l'avenir. Atteindre des objectifs aussi ambitieux exige de nos institutions universitaires d'oser la concertation, mais sans perdre ce que l'émulation peut apporter à chacune.

Les liens avec les différents secteurs de la société se sont renforcés les dernières années, les stages en milieu professionnel se multiplient, facilitant le passage harmonieux et adapté vers le monde du travail ou celui de la recherche. Les progrès constatés dans ce sens-là devraient compenser,

au moins partiellement, certains inconvénients de notre enseignement universitaire qui vit un paradoxe : assurer une formation à la recherche de haut niveau et éduquer un nombre croissant de jeunes. Ceci n'est pas exclusivement une question de moyens humains ou matériels. On constate en effet que davantage de souplesse dans la constitution des programmes, plus de flexibilité dans les apprentissages, un travail en équipe favorisé et mieux apprécié, l'accroissement du nombre de travaux pratiques, d'autres initiatives encore dans de nombreux secteurs de nos institutions, que tous ces changements modifient progressivement l'essence même de l'enseignement universitaire de la Communauté.

Outre les classements des institutions universitaires tels qu'ils apparaissent dans la presse, une autre manière d'apprécier la valeur de nos jeunes diplômés consiste à constater combien de nombreuses entreprises, belges ou étrangères, combien de multinationales, situées sur notre sol ou en dehors, recrutent aisément des étudiants frais émoulus. Sans doute un certain nombre d'entre eux sont-ils engagés sur la foi de leur titre, il semble cependant que beaucoup d'en-

Sommaire

2 Dossier : L'université

Universités et territoires

Information et gouvernance

Transformer le présent en passé ou inventer un autre futur ?

Le financement des universités

Nos universités sont-elles trop petites ?

Soixante-huit, ou la fin d'une utopie

12 Les brèves des Académies

Cette lettre est produite par l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique (ARB), le Comité de l'Académie royale de Belgique pour les Applications de la Science (CAPAS), l'Académie royale de Médecine de Belgique (ARMB), l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique (ARLLFB), The Royal Academies for Science and the Arts of Belgium (RASAB), l'Union Académique Internationale (UAI).

treprises comptent également sur la capacité de nos jeunes issus de l'université à rencontrer l'inattendu, la nouveauté, sur leur volonté de s'adapter au changement. On constate en effet ce qu'on pourrait appeler une « désécialisation » des diplômés universitaires. Des enquêtes entreprises il y a quelques années, dans différentes multinationales établies au sein de l'Union, montraient qu'un pourcentage croissant d'universitaires avaient été recrutés pour exercer des postes éloignés de leurs compétences initiales. Ceci ne va pas sans faire question si l'on veut préserver la spécificité des universités en matière de recherche tout en dispensant un enseignement diversifié et général.

Le processus de Bologne accélère les changements. Il facilite les déplacements, les comparaisons, les apprentissages. L'Union des universités se construit, parallèlement à l'union dans les autres secteurs. Les réunions scientifiques se multiplient, nos étudiants voyagent, séjournent à l'étranger, s'y installent parfois, les recherches sont le plus fré-

quement internationales. Toutes ces modifications soulignent des survivances d'un autre temps, elles mettent en évidence des rigidités héritées. On peut les constater. Mais ces formes désuètes s'estompent peu à peu et le paysage que nous découvrons doit nous encourager à poursuivre. Le travail ne manque pas, les liens entre les universités de la Communauté tout comme ceux avec de nombreuses institutions européennes ou étrangères se multiplient. Dans nos Académies également, situées au cœur de la capitale de l'Union, se croisent quotidiennement des savants et des chercheurs venus de toutes nos institutions universitaires et décidés à intensifier des collaborations profitables à tous. N'est-ce pas en définitive notre vocation première ?

Guy Jucquois

Universités et territoires

Gilles Ferréol
Professeur de Sociologie
à l'Université de Franche-Comté (France)

Évoquant il y a quelques années la situation du Supérieur dans la Communauté française de Belgique, la ministre de l'époque, Françoise Dupuy, livrait ce témoignage : « Quand je suis entrée en fonction, j'ai d'emblée été confrontée à deux problèmes constamment repris par les autorités académiques : la dispersion des universités et la Déclaration de Bologne. Y avait-il, ou non, trop d'établissements ? Allait-on rationaliser en supprimant des institutions ? Mes réflexions étaient et restent principalement liées à la préoccupation centrale d'amener le plus de jeunes possibles à obtenir un diplôme postsecondaire », ce qui suppose l'« accès à ces formations dans de bonnes conditions ». La décentralisation, concluait-elle, constituait à cet égard un facteur positif car, pour des raisons à la fois culturelles et financières, beaucoup de ces jeunes n'auraient pas prolongé leur cursus s'ils avaient été contraints de s'éloigner de leur environnement familial. Cependant, comme il n'était pas possible d'organiser tout, partout, ce maillage devait impérativement « reposer sur des collaborations étroites et la mise en réseau d'un certain nombre de ressources » (Dupuis, 2001, p. 7).

Ces propos illustrent bien notre problématique (Ferréol, 2007) ; ils mettent en jeu plusieurs acteurs (dont l'État et les collectivités locales, sans oublier la composante européenne), prennent en compte divers enjeux comme ceux touchant à l'égalité sociale ou aux équilibres territoriaux, et posent la question de la « taille critique » et des « bonnes pratiques » qu'il conviendrait d'adopter.

En croisant diverses variables comme la répartition des fonds alloués, la distribution du pouvoir de décision, les flux d'inscrits ou les résultats obtenus, il est ainsi possible de distinguer des logiques, plus ou moins accentuées, de type « bureaucratique », « collégiale », « civique », « managériale »... Ces qualificatifs ne doivent pas être pris au pied de la lettre et ne se présentent que très rarement à l'état « brut » : ils ne valent que par leur valeur heuristique et les modèles auxquels ils renvoient, lorsqu'ils sont interprétés à bon escient, peuvent se révéler très éclairants. D'autres classifications, plus sophistiquées, insistent sur des variantes entrepreneuriales, comme aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni où les critères de performance et de compétitivité prédominent, institutionnelle, comme en France

Le maillage université-territoire est considéré, dans l'ensemble, comme satisfaisant

ou en Allemagne où la soumission aux conditions du marché demeure plus limitée et ne se traduit pas par une

refonte radicale des modes de gouvernance, ou incrémentales, comme dans le sud de l'Europe, plus attachée encore aux prérogatives du service public. On veillera ici, quelle que soit la pertinence de telles grilles, à ne pas figer les réalités, d'autant que les structures organisationnelles revêtent une très grande diversité et que coexistent très souvent, à l'intérieur d'une même zone géographique, des configurations hétérogènes. Au-delà des tendances lourdes, il y a également place pour la discontinuité et la contingence.

Principaux enseignements

Tous ces arbitrages font l'objet de nombreux échanges, les

plus animés portant sur la professionnalisation des études, les pôles d'excellence, l'autonomie des établissements ou les rapports avec les collectivités locales et le monde économique. Concentrons-nous sur les points les plus essentiels :

- le maillage université-territoire est considéré, dans l'ensemble, comme satisfaisant, même si certains ont une quête obsessionnelle de la « taille critique » et déplorent un effet de dispersion ou d'émiettement, des doublons, des gaspillages, ou des incongruités, voire pour les plus acerbes d'entre eux des « trappes de sous-développement » ;

- un très large consensus prévaut quant à la nécessité de procéder à une meilleure affectation des ressources et à une plus grande lisibilité des cartes de formation, compte tenu des prévisions démographiques, des restrictions budgétaires et de la concurrence entre établissements, accentuée par l'internationalisation des activités de recherche ;

- quelque contestables que soient les critères retenus, les classements réalisés monopolisent de plus en plus l'attention et sous-tendent des exigences de flexibilité ou de réactivité, de fluidité ou d'adaptabilité même si la prudence s'impose dès l'instant où la lourdeur du système, paradoxalement, peut être aussi un atout pour prendre son temps et la mesure des mutations qui s'annoncent ;

- si beaucoup adhèrent à une culture d'évaluation et, comme au Royaume-Uni, souscrivent – dans ses grandes lignes – à un modèle corporate, à tonalité « entrepreneuriale », des voix se font entendre pour dénoncer cette modernisation à marche forcée et défendre une conception plus classique – « humboldtienne », dirait-on outre-Rhin – des missions dévolues à l'université, les contacts avec le monde professionnel ne devant pas transformer l'enseignant en prestataire de service ni conduire à un « démantèlement », à une « hiérarchisation » ou à une « marchandisation » du Supérieur ;

- derrière certains mots clés comme gouvernance ou management, le lexique officiel, laisse-t-on entendre, aurait tendance implicitement à accréditer l'idée selon laquelle il n'y aurait plus guère de débat possible sur les fins, mais uniquement une expertise à mener à bien sur la gestion des moyens ;

- si la rhétorique néolibérale gagne sans conteste du terrain, encore faut-il faire la part des choses et ne pas confondre la déclamation de formules légitimatrices, vides de sens opérationnel, et la mise en œuvre – parfois sous le mode de la résignation ou de la passivité – de mesures spécifiques produites dans un espace historiquement déterminé, avec ses règles, ses procédures, ou ses garde-fous susceptibles dans bien des cas d'activer ou, à l'opposé, de freiner ou de dévoyer tel ou tel processus ;

- si les attitudes par rapport à un espace éducatif européen se sont rapprochées au fil du temps et si le pragmatisme semble l'avoir emporté, une question reste en suspens :

comment repenser l'université sans la vider de son sens ? Tout dépend ici de la nature et de l'importance des cadrages nationaux, des stratégies de direction du degré de solidité financière et d'ouverture au risque, des systèmes de gestion en vigueur, de l'histoire des établissements et des rapports de force entre acteurs et institutions ;

- si donc, dans chaque pays, le poids de l'environnement ne peut être minoré et tend même à se renforcer sous l'effet d'un double mouvement de décentralisation et d'internationalisation, des logiques endogènes propres à chaque site sont aussi à l'œuvre et peuvent accompagner ou contrebalancer cette influence.

Pistes de réflexion

Trois d'entre elles méritent attention :

- on notera, tout d'abord, que différentes échelles interfèrent constamment : les flux et les réseaux liés à la globalisation ; les systèmes nationaux, façonnés par l'histoire, la réglementation et les politiques ; et les institutions elles-mêmes, locales ou régionales, avec leurs singularités et

leurs agendas. L'agencement de ces niveaux et des stratégies d'acteurs qui leur correspondent attire plus particulièrement les regards sur des problèmes de

mobilisation, de coordination et de régulation, lesquels ne peuvent être pleinement saisis qu'à travers l'examen de la dialectique centralisation/territorialités ;

- la manière dont s'articulent pilotage et participation, unité et autonomie, ouverture et recentrage, tradition et modernité est aussi essentielle, et les divers impératifs auxquels chaque instance doit se plier sont d'une intensité et d'une efficacité très variables car ils s'exercent sur des unités actives, dont les motivations demeurent fluctuantes. Pour un réseau d'interactions donné, on doit alors apprendre à raisonner non plus « catégoriquement » (sur le mode du « tout ou rien ») mais par « incrémentation » (logique du « plus ou moins ») et en accordant à la dualité toute sa place, chaque protagoniste gérant quotidiennement incertitudes, conflits et aspirations tout en étant un vecteur et un récepteur potentiels d'influences ;

- enfin, si nos systèmes universitaires restent encore très marqués par les cultures nationales dont ils procèdent et ne sont pas prêts de se fondre dans un modèle unique, les ajustements réalisés combinent – à des degrés divers – des approches top-down et bottom-up et doivent composer avec des intérêts ou des contraintes de plus en plus difficiles à satisfaire en même temps : demande de proximité, professionnalisation des études, normalisation comptable, assurance qualité, insertion dans des réseaux... Les centres de décision étant plus nombreux qu'autrefois, notamment pour ce qui est des subventions octroyées ou des homologations accordées tant par l'Europe que par l'État ou les régions, un juste équilibre doit être trouvé

La rhétorique néolibérale gagne

sans conteste du terrain

entre concurrence et coopération et, si certains résultats paraissent encourageants eu égard à tel ou tel ratio, bien des obstacles – liés entre autres à des crispations identitaires, corporatistes ou idéologiques – doivent être levés afin d'éviter que ne se creusent les inégalités entre lieux ou établissements et que les restructurations qui se font jour n'entraînent ni dilution ni instrumentalisation. ■

Références bibliographiques

DUPUIS Françoise (2001), « Enseignement supérieur hors et à l'université », in THYS-CLEMENT Françoise et al.

(sous la dir. de), *Universités, Hautes Écoles : quelles synergies ?*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, pp. 7-9.

FERRÉOL Gilles (2007), *Gouvernance universitaire et politiques territoriales en Europe. Éléments de comparaison*, Rapport de recherche pour l'UNSA-Éducation (Union nationale des syndicats autonomes), avec le soutien de l'IRES (Institut de recherches économiques et sociales). ■

Information et gouvernance

Yves Chevalier

Vice-Président de l'Université Bretagne-Sud

Déployer un système d'information global dans une université, comme dans toute organisation, publique ou privée, est une nécessité que peuvent justifier de nombreuses raisons. La plus évidente est de rationaliser le travail par des procédures concertées, communicantes, globalisées. Mais c'est aussi offrir aux usagers de ces organisations les meilleurs services possibles ; services au public pour les administrations ou organismes publics, services aux clients pour les organismes et entreprises privés.

Une recherche-action à l'université.

Une mission de déploiement d'un système d'information a été menée à l'Université de Bretagne-Sud entre janvier 2006 et janvier 2008. Elle a offert l'occasion d'un travail de recherche ¹ mené en posture participante, mais aussi d'une réflexion sur les environnements technologiques dans les organisations et sur la nature véritable de ce que l'on convient de nommer « système d'information ».

S'agit-il d'un système « technique », c'est-à-dire mettant en jeu des outils, des machines et des dispositifs, essentiellement informatiques en l'occurrence, au service de diverses procédures administratives (comptabilité, scolarité, gestion des ressources humaines, etc.) ? Si c'est le cas, c'est bien un ingénieur qui doit piloter un tel dispositif.

Recouvre-t-il plutôt une stratégie globale de rationalisation des procédures administratives et gestionnaires, stratégie qui suppose qu'une vision d'ensemble des services soit au cœur du dispositif et que le pilotage en reflète la nature

globale ? C'est alors une question politique majeure pour l'organisation concernée, question qui doit être prise en charge au niveau politique.

Tracer sa route en marchant.

Déployer un système d'information, c'est presque toujours tout inventer. Pourtant, l'histoire, nos expériences, positives ou négatives, réussies ou assumées peuvent éclairer notre présent et nos projets. Dans le cas qui nous occupe, comment, nous objectera-t-on, la solution d'une question aussi technique, aussi « pointue », aussi inouïe que celle du système d'information et de ses relations avec ce que l'on appelle la « gouvernance », pourrait-elle trouver matière à leçon dans l'histoire. Il faut avant tout se persuader que les questions posées par la socialisation des techniques ne sont pas exclusivement, ni même principalement des questions d'ordre technique.

L'œuvre d'« arithmétique politique » de Vauban dans le royaume de France de Louis XIV a de nombreux points communs avec le déploiement des systèmes d'information dans les organisations aujourd'hui

C'est pour cette raison que cette recherche a commencé par une analyse de l'œuvre de Vauban. Il ne s'agit pas, dans une démarche passéiste ou amère, de trouver dans le passé toutes les solutions aux

questions d'aujourd'hui, comme s'il n'y avait rien de nouveau sous le soleil. C'est en effet souvent ainsi que la technophobie trouve à se manifester. De même que l'euphorie technique se drapera volontiers dans des discours sur la radicale nouveauté ou l'épiphanie millénariste du progrès triomphant. Il s'agit simplement de s'aider du passé pour prendre le recul nécessaire à une bonne lecture du présent et de mettre en œuvre une lecture archéologique et généalogique du travail de Vauban : au-delà des « fortifications », l'œuvre d'« arithmétique politique » de l'ingénieur Vauban dans le royaume de France de Louis XIV entre 1650 et

¹ Cette recherche a été publiée sous le titre *Information et gouvernance. Systèmes d'information et pilotage de l'université*, EME, Fernelmont, 2008.

1707 a de nombreux points communs avec le déploiement des systèmes d'information dans les organisations aujourd'hui: méthode, conviction, confiance, outils, normes, nomenclatures, bases de données, résistance au changement, conflits de légitimité, et réorganisation du travail.

« Gouvernance »

La notion de « gouvernance » suscite quelques débats, tant chez les juristes que chez les politistes. Ces débats sont au cœur de notre affaire du système d'information global. Cependant nous ne l'aborderons que par divers biais, laissant aux lecteurs le soin d'y entrer davantage s'il le souhaite. Il n'en demeure pas moins utile de noter dès maintenant que le recours à cette notion de gouvernance constitue bien souvent un « acte » politique et discursif qui se caractérise essentiellement par une « naturalisation » des dispositifs de pouvoir et des réalités économiques, et, corrélativement, et en fin d'analyse, par une dépossession des décisions pour les citoyens. Puisque les mécanismes économiques et politiques sont assimilés à des phénomènes « naturels » voire imprévisibles, l'être humain se trouve, de fait, exclu des décisions qui pourraient en affecter le cours. Sans doute ce terme est-il à ce point banalisé que tous les usages n'en sont pas directement idéologiques et néo-libéraux, loin s'en faut. N'est-il question que de « gestion » ou pour parler comme Vauban, « d'intendance » ? Ou, la décision démocratique a-t-elle, à l'inverse, encore quelque chose à voir dans ces mécanismes gestionnaires et organisationnels ? Ce mot à la mode mérite, c'est évident, un examen attentif et il offre, en tout état de cause, l'occasion de poser à nouveaux frais la question démocratique.

Un système d'information global

Il faut un peu entrer dans les réalités techniques et informatiques. Il faut y entrer, ne serait-ce que pour dissiper un peu du brouillard qui entoure cette notion. Au-delà des acceptions fantaisistes ou mensongères, nous

retenons qu'un système d'information est un ensemble de dispositifs informatiques et organisationnels qui ont pour objectif de gérer la circulation et le traitement de données dans une organisation. L'idée majeure est celle de cohérence du système. Deux logiques contradictoires s'affrontent, toutes deux liées à des questions de pouvoir. L'informatique est la technique reine ces cinq dernières décennies ; à ce titre, il apparaît évident pour de nombreux informaticiens et techniciens de l'informatique que cette science et les techniques afférentes soient au cœur des mécanismes de décision, au cœur des choix stratégiques. L'argument majeur pour étayer cette logique : la complexité.

L'autre logique est une logique d'usage. Les techniques informatiques sont au service d'objectifs particuliers et d'usages définis. Elles ne peuvent donc être qu'asservies. Le « politique » est aux commandes ; la variable « informatique » n'est qu'un des paramètres du pilotage parmi d'autres. L'argument majeur d'une telle logique : le service. C'est bien une question de pouvoir, on le voit.

Pour ces raisons, l'approche « technico-technique » du système d'information est une erreur de jeunesse. Dès qu'ont été pris en compte les paramètres de cohérence, de procédure, de flux d'informations et de système, il apparaît clairement que cette approche par les outils et les dispositifs techniques ne peut pas être originaire ou fondatrice. L'une des sources idéologiques majeures où s'alimentent représentations et discours stratégiques des systèmes d'information, c'est le New Public Management. Ce corpus théorique et idéologique a colonisé une large part des discours sur l'administration publique. Ce fait mérite d'être analysé.

La question traitée ici est donc celle du « techno-pouvoir » et des effets de congruence entre un système politico-administratif et certains dispositifs techniques, essentiellement informatiques.

De l'utilité de voir de près de quoi sont faits ces systèmes et ce qu'impliquent, en termes d'organisation du travail, les architectures qu'ils amènent à déployer. ■

Les universités de la Communauté française : transformer le présent en passé ou inventer un autre futur ?

Bernard Coulie

Recteur de l'Université catholique de Louvain

Les universités belges vivent une situation pour le moins particulière : leurs missions de base, l'enseignement et la recherche, ne constituent plus des compétences fédérales et sont financées par les communautés (enseignement) et les régions (recherche). A l'heure où ces lignes sont rédigées, les compétences résiduelles en recherche, encore situées au niveau fédéral (par exemple le financement des Pôles d'Attraction Universitaires [PAI]), sont discutées et il y a fort à parier qu'elles iront en grande partie

rejoindre les niveaux des entités fédérées, sans garantie à ce stade que le financement suive ce transfert. Tout cela relève d'une logique fédérale, et ne devrait pas susciter d'étonnement. Ce qui est singulier à la Belgique est la différence de traitement des universités entre les deux communautés. Le signe le plus révélateur est l'écart de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche entre la Flandre et la Wallonie, cet écart dépassant aujourd'hui un rapport de 3 à 1. Existe-t-il d'autres régimes fédéraux avec de tels écarts... ?

Si les réalités socio-économiques respectives des deux communautés/régions expliquent en partie cette situation, un observateur attentif ne peut manquer de relever qu'il s'agit aussi du résultat d'une différence de vision politique entre les entités concernées. Là où les universités flamandes reçoivent des moyens et un nouveau décret de financement, siègent dans une commission de rationalisation, font l'objet d'évaluations, négocient les relations avec les hautes écoles dans un cadre décretaal homogène, ou encore abordent certaines problématiques internationales en partenariat avec les Pays-Bas, les universités francophones connaissent des réalités bien différentes et doivent affronter les enjeux actuels avec leurs seules ressources et leur seule bonne (?) volonté. Bien sûr, l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs, et le monde n'est pas aussi manichéen, avec l'idéal d'un côté, et la triste réalité de l'autre ; l'enseignement supérieur flamand a ses faiblesses, et les universités francophones ont leurs atouts. Il n'en demeure pas moins qu'une lecture comparative des situations devrait susciter des interrogations et des réactions.

Que les moyens soient limités en Communauté française et en Région wallonne ne devrait-il pas justifier une attitude plus volontariste, à la fois des pouvoirs publics et des membres des universités eux-mêmes ?

Pour les pouvoirs publics, l'enjeu est de prendre la mesure des transformations qui affectent l'enseignement supérieur depuis quelques années. Même si plusieurs institutions universitaires ont une histoire séculaire, dont elles peuvent être fières, il n'en demeure pas moins que le type d'université telle qu'il s'est développé en Belgique, comme en Europe dans son ensemble, est né au XIX^e siècle, à l'époque du romantisme et de l'émergence des états-nations. Depuis cette époque, l'université a été soutenue par les pouvoirs publics comme un outil au service de la prospérité de cet état-nation, et souvent aussi comme un outil de défense et de diffusion d'une identité culturelle et linguistique. La seconde moitié du XX^e siècle a vu la mondialisation gagner petit à petit tous les domaines de la société, jusques et y compris l'enseignement supérieur. Enfin, l'université européenne, relativement à l'abri de ce mouvement, y a été brutalement confrontée suite à la mise en œuvre de la réforme de Bologne, dont l'un des effets (sinon l'une des motivations) est précisément d'inscrire l'enseignement supérieur européen dans la globalisation. Que celle-ci ne comporte pas que des avantages est un fait ; mais il est un fait aussi qu'aucune institution de la Communauté française ne pourra s'y opposer, sous peine d'être rapidement marginalisée, au profit d'autres établissements, plus proactifs et mieux soutenus, qui ne rêvent que d'occuper sur l'échiquier la place qu'y détenaient jusqu'à présent nos universités.

Face à cela, l'évolution n'est guère rassurante. D'une part, les entités fédérées de la Belgique ont tendance à s'affirmer comme de petits états-nations : les universités francophones se verront-elles bientôt confier la mission de défendre dans le monde l'identité wallonne ? D'autre part, le monde de l'enseignement supérieur n'échappe pas à certains maux traditionnels : sous-lo-

calisme, saupoudrage, décisions dictées par des intérêts locaux à court terme, universités enfermées dans le carcan des habilitations, un cadre qui ne correspond plus à aucune réalité régionale, et encore moins internationale.

Le cadre organisationnel des universités, y compris leur financement, doit impérativement s'inscrire dans le nouveau paysage de l'enseignement supérieur à l'échelle internationale ; pour les pouvoirs publics, il s'agit donc de réussir à combiner une régulation locale (communauté et région) et les enjeux globaux (Bologne, compétition, mobilité), ce qui suppose une vision et une ambition.

Pour les membres des universités, l'enjeu n'est pas moindre, car la modification du paysage entraîne des évolutions qui donnent à beaucoup le sentiment que c'est la nature même de l'université et de ses missions qui est remise en cause. L'attachement à celles-ci est légitime. L'université, institution basée sur le lien entre enseignement et recherche, lieu de formation des jeunes, lieu de service à la société, a plus que jamais sa place dans un environnement globalisé, mais peut-être cette place n'est-elle plus exactement la même qu'avant. L'université doit être, pour ceux qui la fréquentent, une ouverture au monde, au monde tel qu'il est, et une invitation à repenser le monde de demain. Cela nécessite quelques adaptations. Il s'agit d'abord de réduire le nombre d'universités en Communauté française, non pas pour réduire le nombre de sites universitaires, mais pour ne pas gaspiller en une compétition purement locale les ressources nécessaires pour affronter une concurrence internationale ; l'offre de proximité sera mieux servie et les attentes des publics mieux rencontrées si les universités collaborent mieux entre elles et dépassent les clivages traditionnels. Faut-il rappeler que c'est là aussi une condition de l'amélioration de la démocratisation de l'accès à l'université ? Il s'agit ensuite d'accepter que l'université soit un acteur du développement de la société, et qu'elle renforce pour ce faire ses relations avec d'autres acteurs, en particulier les entreprises. C'est en fait toute la problématique de la relation de l'université avec son environnement qui doit être repensée : au discours encore fréquent décrivant une université à l'abri des contraintes économiques ou sociales, dispensant avec fierté des formations non professionnalisantes, s'oppose par exemple la difficulté pour les employeurs de recruter des ingénieurs, des informaticiens, des scientifiques, des enseignants. L'université peut-elle réellement fermer les yeux ? L'université ne défendra-t-elle pas mieux ses missions en mettant plus en lumière leur utilité ? Il s'agit enfin de moderniser l'organisation et la gestion des universités. Celles-ci sont des institutions très particulières, où l'affectif et le symbolique tiennent une place importante ; encore convient-il qu'ils ne constituent pas l'unique réalité et le critère principal de toute décision.

Lors d'une conférence donnée à l'UCL le 1^{er} février 2008, Bertrand Piccard a prononcé cette phrase : « Si nous ne voulons pas transformer notre présent en passé, il faut inventer un autre futur. » Cela s'applique parfaitement aux universités de la Communauté française... ■

Le financement des universités Hommage à Claude Truffin

Françoise Thys-Clément,
Membre de la Classe des Lettres de l'ARB

Pour comprendre l'évolution financière des universités il faut rappeler que la transformation du pays en a changé les règles du jeu au Nord et au Sud. Claude Truffin¹ rappelle que notre fédéralisme asymétrique, avec la Flandre qui a « fusionné la Communauté flamande et la Région flamande », a modifié les données financières de celle-ci par des économies d'échelles qui permettent des arbitrages plus grands. Alors que du côté francophone, les universités font face à plusieurs interlocuteurs publics : communautaires et régionaux ce qui pour Bruxelles n'est guère simple. Proportionnellement à ses moyens, la Communauté française Wallonie-Bruxelles est sous-dotée financièrement.

Claude Truffin compare l'évolution du financement de la recherche universitaire et de l'enseignement dans les universités francophones et dans les universités flamandes : une comparaison, constate-t-il, qui s'apparente aujourd'hui à une véritable comparaison internationale, tant la législation relative au financement de celles-ci a évolué de part et d'autre et tant elles sont devenues différentes. Le résultat est là ; on constate que les allocations par étudiant en Flandre sont bien plus élevées que dans notre Communauté : elles s'élèvent en 2004 à 8 515 € contre 7 266 € chez nous. La différence est considérable, de l'ordre de 20 % par an ! La Flandre compte de surcroît proportionnellement moins d'étudiants que la Communauté française car notamment les francophones inscrivent près de 20 % d'étudiants non belges, à comparer à moins de 7% dans les universités flamandes.

Le financement de la mission d'enseignement de l'université est complété par :

1° des frais de formation pour les étudiants des pays en voie de développement, qui ont certes été accrus mais qui sont contractualisés c'est-à-dire utilisés avec moins de souplesse ;

2° les droits d'inscription ou minerval dont l'évolution suit seulement l'indice des prix mais ne modifie pas sensiblement la recette moyenne par étudiant.

La différence de moyens entre les francophones et les flamands est d'autant plus impressionnante qu'elle se cumule d'année en année. Cela permet de comprendre la difficulté qu'ont nos universités à continuer à former de manière correcte les jeunes dans un contexte international où plusieurs pays accordent une priorité importante à la formation universitaire. Mais par rapport à ses ressources, et donc par rapport aux moyens qu'elle peut y consacrer, la Communauté française reste aussi généreuse que la Flandre.

Claude Truffin a déchiffré le mécanisme de financement de la recherche dont il souligne la grande diversité, en dénombrant dix sources principales auxquelles doivent s'adresser nos universités ; il souligne « que dans ces conditions il n'est pas surprenant que l'université éprouve de plus en plus de difficultés à bien se situer dans ce paysage complexe. D'autres évolutions plus générales, dont la réforme dite de Bologne... conduisent aussi à certaines confusions. Plus il y a d'arbres, plus ils masquent la forêt ».

Ainsi la structure des dépenses en recherche développement de nos universités comprend plusieurs sources de financement. L'on y distingue les fonds alloués par le FNRS, et les sommes accordées par les instances régionales, internationales ou privées.

Pour ce qui concerne le FNRS qui finance la recherche fondamentale, son dynamisme est dû à une diversité accrue de ses moyens financiers : la Communauté française, mais aussi le mécénat privé comme Télévie, La Loterie Nationale... Claude Truffin souligne que « la rigueur des chiffres cache la débauche d'efforts que les dirigeants du FNRS ont dû déployer pour atteindre ce résultat ».

La différence de moyens entre les francophones et les flamands est d'autant plus impressionnante qu'elle se cumule d'année en année.

L'on sait que la recherche à finalité économique connaît un sort plus favorable car elle est financée par les Régions. Cette évolution est due à un double fac-

teur : d'une part, l'on a compris que le développement économique dépend de la connaissance scientifique et de l'éducation et d'autre part dans l'organisation financière de notre pays, les Régions sont mieux dotées que les Communautés et plus à même de développer des projets de recherche contractuels. Cette transformation financière oblige à s'interroger sur les modalités de cette situation. La recherche contractuelle est de courte durée, toujours à renégocier, elle pose la question de l'autonomie du chercheur dans son travail, dans son questionnement ainsi que de la disposition libre de ses travaux. Par ailleurs, les promoteurs de recherche « passent » leur temps à négocier des contrats pour garder les chercheurs qu'ils ont formés. Ils n'y arrivent pas toujours et ceci pose le problème crucial de l'instabilité de l'emploi des chercheurs...

D'autres effets pervers de cette transformation peuvent être soulignés. Ainsi, par exemple, la structure des recettes de l'ULB a-t-elle connu une révolution par la réduction de la part relative des financements forfaitaires par étudiant et une augmentation de celle liée à la recherche contractuelle. Mais la balance n'est pas stable, les deux plateaux sont remplis de manière inégale car la recherche contractuelle est financée au coût marginal.

Un court instant de technique économique : financer au coût marginal veut dire que l'argent est fourni pour le coût additionnel de la recherche et ne couvre pas l'ensemble des sommes nécessaires pour faire le travail. Ainsi il ne comprend pas les dépenses générales telles que l'entretien des bâtiments, le financement des fluides ou des bibliothèques etc., toutes sommes que l'université doit prélever ailleurs, c'est-à-dire dans ses missions d'enseignement.

L'on ne peut ici entrer dans la technicité de ces évolutions, ni des difficultés rencontrées du fait que sur « une durée comparable à celle d'une carrière d'enseignant universitaire, l'importance de la recherche libre a été réduite à un tiers de ce qu'elle était initialement »... Claude Truffin poursuit en soulignant que « c'est bien cette évolution relative, et non absolue, qui constitue le défi lancé aux universités ». La quasi-totalité des moyens dévolus à la recherche n'est pas récurrente. Obtenir des budgets pour réaliser son travail demande une débauche d'énergie permanente: le chercheur doit se transformer en petit patron d'entreprise et l'université organiser en permanence l'accompagnement de celui-ci.

Un mot encore, la Flandre ne pratique pas de la même manière. Certes la recherche à finalité économique y a fortement augmenté, mais les moyens de la recherche fondamentale ont tout autant évolué avec un flux beaucoup plus important vers les Universités qui ont de ce fait une autonomie de projets beaucoup plus grande. Nous avons donc une autonomie d'action plus réduite.

Claude Truffin remarque que les budgets des universités francophones n'ont assurément pas fait l'objet de coupes sombres mais les moyens n'ont pas été adaptés à leurs missions, ni réciproquement leurs missions à leurs moyens. En particulier, souligne-t-il, « la Communauté française n'a pas les moyens de la politique généreuse qu'elle défend en matière d'enseignement universitaire ».

Ainsi, les universités francophones se trouvent en grand danger car la recherche économique a pris une place relativement trop importante dans l'ensemble de leurs activités de recherche. Comparaison n'est pas raison mais l'analyse menée pour la Flandre (et très rapidement pour les États-Unis) a montré que la politique y a été très différente, se souciant de donner aussi des moyens à la recherche non orientée pour permettre un développement parallèlement aux efforts de recherche technologique. Aussi la recherche dans nos universités est aujourd'hui déséquilibrée, non pas tellement faute de moyens mais principalement en raison d'une affectation inadéquate de ceux-ci.

Une autre rupture provient du financement désordonné des trois missions de l'université : enseignement, recherche et service. Si pour la recherche des moyens ont été dégagés, la condition faite à l'enseignement univer-

sitaire de base n'a cessé de se dégrader. Notre système combine trois contraintes incompatibles : un libre accès aux études, un financement public limité par une enveloppe fermée et des droits d'inscription (le minerval) règlementés et plafonnés. Le système est devenu absurde !

Claude Truffin ajoute : « fondamentalement, l'ensemble des circonstances observées amène à poser des questions cruelles : comment conserver un accès libre à l'université ? Comment éviter les effets «Matthieu» (on donne aux riches !) liés au montant relativement réduit et surtout figé des droits d'inscription ? »

La quasi-totalité des moyens dévolus à la recherche n'est pas récurrente

Les crédits flamands pour la recherche sont deux fois supérieurs aux crédits comparables en Communauté française. Les crédits de recherche

spécifiques aux universités représentent plus d'un tiers du montant des allocations de base, contre seulement 20 % du côté francophone.

Selon lui, il faut revoir l'ensemble du système en privilégiant trois axes :

- réfléchir sur les priorités auxquelles les moyens de formation doivent être consacrés ;
- concentrer les moyens sur les plus créatifs en matière de recherche, et
- tenir compte de l'ensemble des coûts des services que rendent les universités à la société. ■

¹ Claude Truffin, *L'Université déchiffrée*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Collection Éducation, 2006.

Docteur en physique de l'ULB, Claude Truffin fut mandataire du FNRS ; il obtint en 1987 la direction du département de la recherche de l'ULB, qu'il occupa jusqu'en 2005 ; il resta Conseiller du Président et du Recteur jusqu'à la fin de sa vie. Il est décédé à près de 60 ans et avait accepté de rédiger cet ouvrage sous l'impulsion de Françoise Thys-Clément et sous le regard attentif de Jean-Louis Vanherweghem.

Claude Truffin exerça la fonction de Chef de Cabinet des Ministres Fédéraux de la Politique Scientifique, les socialistes M. Dehousse et Y. Ylief. Il fut également Administrateur Délégué du Centre de Recherche Nucléaire de Belgique à Mol et président du Conseil Fédéral de la Politique Scientifique. Il avait une connaissance et une expérience approfondie des institutions de recherche et des universités belges. L'absence de Claude Truffin nous pèse en ces moments où la connaissance est devenue le symbole du développement économique, et où la société de la connaissance est devenue le terme de ralliement de nos démocraties. Claude Truffin nous manque pour déchiffrer notre futur, notre avenir.

Nos universités sont-elles trop petites ?

Paul De Grauwe
Professeur à la Katholieke
Universiteit Leuven

Dans la liste des 100 meilleures universités dressée par l'université Shanghai Jiao Tong, on ne trouve aucune université belge et peu d'universités européennes. Ce classement est basé sur le nombre de citations dans les revues internationales, le nombre de publications scientifiques et le nombre d'étudiants et de professeurs étrangers.

La raison du mauvais classement des universités européennes et belges réside dans le fait que les structures de ces universités sont démodées. Celles-ci sont en effet des institutions d'Etat ou dépendent financièrement du pouvoir dans une large part. En Belgique, cette logique prend une forme extrême. Les professeurs ont un statut de fonctionnaire et leurs revenus augmentent selon l'âge et non en fonction de leur production scientifique.

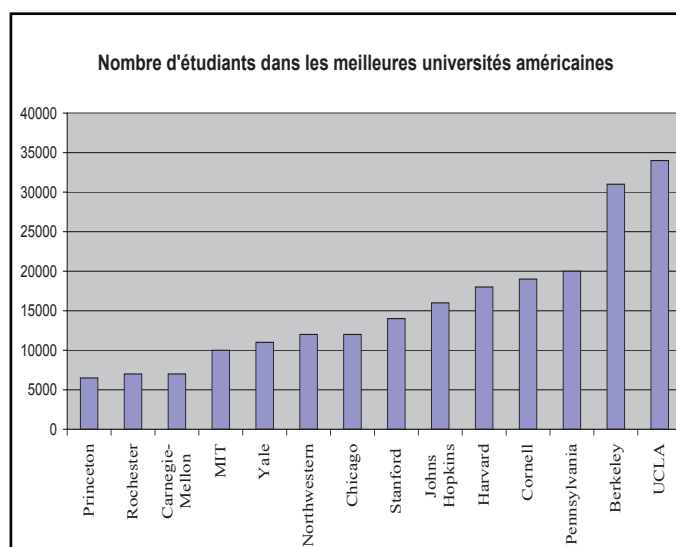
Tout cela est contraire à ce qui a été fait dans des pays voisins comme les Pays-Bas ou l'Allemagne où les professeurs sont évalués sur leurs prestations scientifiques.

La deuxième grande lacune des universités belges et européennes est qu'elles ne se sont guères exigeantes vis-à-vis de la qualité de leurs étudiants. Pourtant, la qualité d'une université dépend en grande partie de la qualité de ses étudiants, comme le démontrent les grandes universités américaines. Harvard par exemple ne recrute que 1 à 2 % des candidats étudiants. Si l'on ajoute à cela des professeurs brillants payés selon leurs prestations, on obtient une université performante pouvant se concentrer sur une élite intellectuelle.

Le troisième problème des universités européennes est leur trop grande taille. L'idée est effectivement répandue dans le monde académique et politique que des économies d'échelle pourraient être réalisées en rapprochant les universités, voire même en les fusionnant. Le projet d'une seule université en Flandre de 100 000 étudiants est parfois évoqué. La petite taille des universités flamandes est considérée comme un facteur de morcellement et d'inefficacité. Dans le même ordre d'idée, on en arrive à des rapprochements entre les universités et les hautes écoles. Tout cela donne des « mastodontes » de 70 000 étudiants, préjudiciables à la qualité des universités flamandes.

Quelle est donc la taille optimale d'une université ? J'ai recherché la dimension type des universités américaines les plus renommées en choisissant comme critère le nombre d'étudiants.

Il ressort du tableau repris ci-dessus que les meilleures universités américaines sont privées, petites avec



Sources : Websites des universités.

une moyenne de 14 000 étudiants. Il est à noter que les deux plus importantes sont des universités d'Etat.

Si les économies d'échelle existaient, nul doute que les meilleures universités américaines auraient voulu les exploiter. Ceci tend à prouver que les dites échelles n'existent pas ou plutôt que le marché est le meilleur instrument pour les découvrir.

Nous pouvons conclure que la dimension optimale d'une université se situe en dessous de 20 000 étudiants. L'inefficacité et le coût élevé des universités flamandes n'ont donc rien à voir avec leur dimension. L'idée d'une nécessité d'institution de 70 000, voire 100 000 étudiants ne mènera certainement pas à la meilleure qualité, au contraire.

Le point névralgique : le financement

Le choix de dimension des meilleures universités américaines et de celles de l'Europe ressort principalement de leurs modes de financement. Les premières sont en grande partie des institutions privées dont une grande partie du financement ressort du minerval des étudiants et de la contribution des diplômés.

Le financement européen est tout autre avec un droit d'inscription très faible, à peine 5% du coût total en Flandre par exemple. Il faut donc attirer le plus d'étudiants possible - quelles que soient leurs qualités -, d'où une tendance au regroupement préjudiciable à la qualité.

Il n'y a donc pas de recettes secrètes pour les meilleures universités. Celles-ci doivent déterminer elles-mê

mes le montant de leurs droits d'inscription pour être financièrement indépendantes et ne plus subir le joug du gouvernement. Elles seront plus sélectives dans le choix de leurs étudiants et paieront leurs professeurs en fonction de leurs prestations et non de leur ancienneté.

Les problèmes de la consolidation et de la collaboration

Une des obsessions des politiques menées par les universités est l'idée que celles-ci doivent collaborer. Nous avons déjà démontré la faiblesse de l'argument des économies d'échelle.

Prenons toutefois un exemple. Si l'on assistait en économie et en économie appliquée à un rapprochement entre les deux meilleures universités (la KULeuven et l'Université d'Anvers), on en arriverait à un monopole accordé à ces deux institutions. Cela conduirait à deux effets négatifs. Le premier consisterait à l'élimination des « underdogs » (UGent, VUB, ...) qui pourrait pourtant dans un système libre miser sur la qualité et s'élever. La deuxième conséquence serait un assoupissement des deux meilleures.

Comme pour les meilleures universités américaines, la solution la plus sage consiste à instaurer la concurrence de telle manière que les différentes institutions soient incitées à améliorer leur qualité.

Les associations entre universités et hautes écoles

L'obsession des économies d'échelle conduit les universités à s'unir avec des hautes écoles comme par exemple la KULeuven qui, en s'associant avec douze hautes écoles en arrive à 70 000 étudiants. Pourtant il n'y a aucune bonne université dans le monde comptant 50 000 élèves. Il n'y a aucun doute à avoir : une association de 70 000 étudiants verra la qualité de son enseignement diminuer. Il faudrait en fait à la Flandre une politique de différenciation de l'offre où certaines universités s'occuperaient des meilleurs

élèves et les autres du plus grand nombre. L'uniformisation actuelle prend de plus en plus une forme perverse. Les hautes écoles peuvent en effet hausser leur statut au niveau de l'université mais, dans le même temps, le niveau de celle-ci va baisser.

Égalité et qualité

Notre plaidoyer pour une université libre tant dans le recrutement de ses étudiants que dans la fixation du montant du minerval et du salaire des professeurs rencontre plusieurs objections.

La première est que dans ce système, seuls les riches pourraient étudier. Ce problème peut être résolu par une combinaison d'emprunts d'études et de bourses d'études.

La solution la plus sage consiste à instaurer la concurrence de telle manière que les différentes institutions soient incitées à améliorer leur qualité

La deuxième objection porte sur le salaire des professeurs. Certains prétendent que l'on ne peut mesurer avec fiabilité les prestations des professeurs pour déterminer leurs salaires. En fait, il est très aisé de quantifier celles-ci en comptant les publications dans les revues internationales et les citations.

Conclusion

La politique européenne et belge pour les universités poursuit deux objectifs. Le premier consiste à assurer un enseignement universitaire de qualité. Le second a pour but d'ouvrir les universités à tous les étudiants, de façon gratuite ou presque. Ces deux objectifs sont incompatibles. Un choix doit être fait. Soit nous optons pour la qualité et laissons les universités libres de déterminer le droit d'inscription et de choisir ses étudiants. Soit elles ne le sont pas et alors nous n'aurons pas d'universités au sommet. Il semble qu'en Europe et en Belgique, on ait souscrit au second objectif. Nous devons donc apprendre à vivre avec des universités de second rang. ■

Soixante-huit, ou la fin d'une utopie

Jacques De Decker,
Secrétaire perpétuel de l'ARLLFB

Comment l'université de cette première décennie du XX^e siècle pourrait-elle ressembler à celle du début du XX^e ? On associe cette dernière à un âge d'or de l'institution : elle prélude à un développement du savoir véritablement inouï, et à une tentative sans précédent de le rendre accessible au plus grand nombre. Dans d'innombrables matières, la connaissance va, au siècle dernier, vivre une croissance sans précédent, tout cela dans la foulée des progrès techniques des époques antérieures, mais à un rythme

sans cesse accéléré. L'université, et tout ce qu'elle recouvre, va être de moins en moins un conservatoire et un diffuseur des sciences, mais plutôt un véritable laboratoire, de même que les musées, dans le même temps, vont, à côté de leur fonction de thésaurisation des œuvres, de plus en plus accompagner, voire précéder le renouvellement des formes.

Ce même siècle dernier va aussi œuvrer autant que possible à la démocratisation de l'accès à cette masse de savoir.

Les mouvements sociaux vont tabler sur la multiplication des bénéficiaires de l'enseignement supérieur pour favoriser un partage plus équitable des richesses, la formation plus poussée des citoyens devenant leur garantie d'amélioration de leur statut économique. Les deux premiers tiers du XX^e correspondront à cet âge d'or. Le modèle de l'étudiant méritant d'origine modeste qui accède aux plus hauts postes est un des mythes de base du monde dont nous sommes issus.

Le modèle de l'étudiant méritant d'origine modeste qui accède aux plus hauts postes est un des mythes de base du monde dont nous sommes issus

Une bascule s'est produite au cours du troisième tiers de cette même tranche d'histoire. 1968 peut même être considérée, à cet égard aussi, comme une date pivot. On a eu tendance, au cours des multiples évocations qui ont accompagné le quarantième anniversaire de ces événements, à les idéaliser : un moment fort de la libération des moeurs et des mentalités, une rupture avec un ancien monde aux critères révolus, une émancipation générale, portée par la jeunesse, à l'égard d'usages et de clichés périmés, c'est ainsi que nous furent, pour l'essentiel, présentées, non sans une touche de nostalgie, ces journées.

Or, si l'on examine ce qui en résulta, il n'est plus si sûr qu'il faille y déceler de véritables progrès. L'ordre social réagit à cette secousse carnavalesque par diverses mesures dont les effets pervers ne tardèrent pas à se faire sentir. L'institution ne manqua pas d'intérioriser les soupçons qui pesaient sur elle, puis de protester de son innocence en prenant des initiatives diverses. L'université passait pour élitiste ? On élargirait ses possibilités d'absorption d'étudiants. On la jugeait discriminatoire ? On baisserait ses critères d'admission et de sanction de ses diverses évaluations. On déplorait son éloignement des réalités ? On ouvrirait la porte à de nouveaux partenaires, réputés plus immergés dans le corps social, à savoir les entreprises. Ce ne sont que quelques orientations nouvelles qui devaient permettre à l'université de ne plus être décrochée du réel, mais au contraire bien branchée sur lui.

Dans ces mutations, on ne perçoit pas les tendances profondément réactionnaires

Dans ces mutations, qui sont intervenues à la suite des échauffourées qui à la fin des années soixante se multiplièrent sur les campus de toutes les nations développées, comme on disait encore alors, on ne perçoit pas les tendances non pas progressistes, mais profondément réactionnaires. Ouvrir largement les portes des universités, c'était réduire le risque d'y voir se fomenteur une pensée critique qui, en 68, avait esquissé la mise en péril de la structure sociale elle-même. Diminuer l'exigence documentaire, c'était satisfaire à bon compte une jeunesse qui disposerait moins des moyens intellectuels de dénoncer les abus et les injustices : on vit d'ailleurs, dans ces mêmes années, l'enseignement de l'histoire prendre moins de place et se délester de son potentiel d'analyse des processus de structuration du pouvoir. Le rapprochement avec la sphère économique allait lui aussi dans le sens d'une résigna-

tion au système établi, et d'une adaptation à ses attentes.

Soixante-huit est une année-clé dans l'évolution de l'université. Si on l'aborde sans romantisme, on risque d'y voir la fin d'une utopie plutôt, comme on l'a trop souvent dit, qu'une utopie en devenir. Peut-être percevra-t-on aussi qu'elle permit bien malgré elle une transition vers une mutation tout autre que celle dont elle donna l'illusion.

C'est que bientôt viendraient se déployer autour d'elle des modes de transmission du savoir absolument inédits. Les nouveaux moyens de communication, la télévision puis l'internet surtout, allaient permettre à un public de plus en plus large et majoritairement jeune de percevoir le réel par des truchements nouveaux d'où, le plus souvent, les démarches analytiques et démystificatrices allaient être amplement absentes. L'université allait, sauf exception, trop longtemps ignorer ces innovations. Alors qu'elle aurait dû voir qu'elle avait à y occuper une place déterminante. Méprisante à l'égard des nouvelles techniques, elle qui se voulait tellement moderne et adaptée aux temps nouveaux, à travers ses forces autoproclamées novatrices et en fait plus psychorigides encore que celles qu'elles avaient renversées, elle manqua de ce fait un rendez-vous déterminant avec l'histoire.

D'où son profond malaise actuel. Ployant sous une déferlante d'étudiants qui doutent fortement de sa pertinence mais ne sont plus idéologiquement armés pour la contester en profondeur, et n'attendent d'elle que le ticket qui leur permettra, dans le meilleur des cas, d'entrer dans un système qu'ils ne contestent guère davantage dès lors qu'il est leur seule garantie contre l'exclusion sociale, privée des moyens qui lui permettraient d'être concurrentielle dans un monde du savoir lui aussi globalisé, soumis à la pression d'un secteur économique qui, préoccupé par sa propre survie, n'a cure de celle d'une institution d'enseignement qui n'est jamais assez à la page à ses yeux, l'université a, quarante ans après 68, le vague à l'âme. Il serait temps qu'elle redevienne réaliste, et réclame l'impossible. ■

Prix de la Classe des Beaux-Arts de l'ARB

- Prix Jos Albert – Peinture

(26^e période annuelle : 1^{er} octobre 2007-30 septembre 2008)

Destiné à encourager annuellement l'œuvre d'un artiste plasticien de tendance figurative ressortissant d'un pays de la Communauté européenne ou domicilié en Belgique. Le prix est indivisible. Les candidatures seront accompagnées d'un dossier. Indépendamment des candidatures présentées, il est loisible au jury de proposer tout artiste qui lui paraîtra le plus digne d'obtenir le prix.

Les candidats doivent apporter trois œuvres, un curriculum vitae et la documentation sur leur œuvre, à l'Académie royale de Belgique, palais des Académies, 1 rue Ducale, 2^e étage, 1000 Bruxelles. Contact : Béatrice Denuit 02/550 22 21 ou arb@cfwb.be

– Dépôt : lundi 15 au vendredi 26 septembre 2008

- Prix de la Fondation Vanhove-Vonnèche en Restauration architecturale

(3^e période annuelle : 1^{er} août 2007-31 juillet 2008)

Le concours s'adresse aux architectes ou groupes d'architectes belges ou étrangers. Le candidat peut présenter plusieurs dossiers au même prix. Le dossier doit concerner une restauration terminée portant sur un monument situé en Région wallonne (y compris la communauté germanophone) ou en Région de Bruxelles-Capitale. Il peut concerner une entité cohérente à l'intérieur d'un ensemble. Des travaux se limitant à un entretien courant et périodique ne sont pas pris en compte. La restauration en cause devra avoir été effectuée dans les dix années précédant le dépôt du dossier de candidature. Un même dossier ne peut être présenté qu'une seule fois, ni avoir été primé antérieurement.

Les dossiers et le curriculum vitae sont à déposer ou à envoyer à l'attention de M^{me} Béatrice Denuit, Académie royale de Belgique, Palais des Académies, rue Ducale 1, 2^e éta-

ge, 1000 Bruxelles. Contact : 02/550 22 21 ou arb@cfwb.be.

– Dépôt : lundi 15 au vendredi 26 septembre 2008

BACAS

Nanotechnologies

Le BACAS (Belgian Academy Council for Applied Sciences) vient de publier un rapport sur les nanotechnologies. Travaillant la matière à l'échelle du nanomètre, c'est-à-dire du milliardième de mètre, ces technologies produisent des matériaux, dispositifs et systèmes pourvus de propriétés nouvelles qui trouvent ou trouveront de multiples applications industrielles en électronique, informatique, chimie, médecine et pharmacie, environnement, etc. Le marché potentiel au niveau mondial est énorme : il est estimé au trillion de USD en 2010-2015.

L'impact social et éthique de ces nouvelles technologies doit faire l'objet d'un cadre de gouvernance des risques qu'elle peuvent poser, à établir au niveau de l'Union européenne et, si possible, mondial.

Le rapport montre aussi que la Belgique a réalisé des efforts significatifs dans ce vaste domaine, tant en recherche et formation dans les universités et centres de recherche que dans l'industrie. Des réseaux stratégiques ont été établis dans les régions, tels que « Nano Wal », et des entreprises « start-off » lancées. Il est impératif de poursuivre ces efforts et, particulièrement, de renforcer la coordination des actions entre tous les niveaux de pouvoir et avec l'industrie et les autres acteurs concernés.

Le rapport est disponible sur le site <http://capas.kbr.be>

*Ph. Bourdeau
Président du BACAS*

Directeur de la publication

Guy Jucquois

Secrétaire de rédaction

Olivier Damme

olivier.damme@cfwb.be

Comité de rédaction

Arsène Burny, Olivier Damme, François de Callataÿ, Jacques De Decker, Jean-Luc De Paepe, Céline Dessaucy, Janos Frühling, Hervé Hasquin, Guy Jucquois, Jacques Reisse, baron Roberts-Jones, Jean-Jacques Van de Berg.

Impression

InterCommunications sprl & E.M.E.

Tirage

3800 exemplaires

Éditeur responsable

Guy Jucquois

Rue de Hanret, 40

5380 Cortil-Wodon

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Les textes peuvent être reproduits avec la mention « La Lettre des Académies ».

L'abonnement est gratuit et peut être demandé auprès du Secrétaire de rédaction.

Dépôt légal : 2008/9202/10

ISBN : 9782930481456

ISSN : 1782-5008

© Académie royale de Belgique, B-1000 Bruxelles, 2008